



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 29/10/16 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Gwenaël DIVANAC'H (CSD 29), Eric DUCOS (responsable CFI), Ghislaine FAUVEL (responsable féminines).

ORDRE DU JOUR :

- 1- Organisation de la CSR
- 2- Championnat par équipes :
 - Litiges et brûlages des journées 1 à 3 phase 1
 - Championnat féminin
- 3- Critérium Fédéral :
 - Point sur le 1^{er} tour
 - Féminines
- 4- Coupe et championnat de Bretagne vétérans :
 - Organisation sportive (préparation, inscriptions, règlement)
- 5- Règlements des compétitions
- 6- Organisation des compétitions :
 - Lieux et délégués des épreuves
 - Cahier des charges
- 7- Questions diverses

Avant propos :

Michel KERISIT donne la parole au président de la Ligue Renan THEPAUT qui souhaite la bienvenue à tous les membres présents et remercie Alain TRICOIRE et le Comité des Côtes d'Armor de nous recevoir à la Maison des Sports.

Renan informe la CSR d'un changement de fonctionnement au sein de la ligue de Bretagne suite à la réforme du règlement intérieur. Les sanctions sportives infligées par la CSR ne seront plus susceptibles d'appel devant le conseil de Ligue, mais devant le jury d'appel qui va être créé. D'autre part, les annuaires régionaux contenant les règlements, à part peut-être quelques exemplaires, ne seront pas imprimés cette saison. Ils seront envoyés par courriel aux clubs et aux juge-arbitres et ils seront téléchargeables sur le site de la Ligue.

S'agissant de la 1^{ère} CSR de la nouvelle olympiade, il s'en suit un tour de table afin que chacun se présente.

Michel KERIST informe les nouveaux membres de la CSR que les comptes rendus leur sont envoyés par courriel et qu'ils ont 15 jours pour y apporter des corrections. Passé ce délai, le compte-rendu est entériné. Il leur distribue celui de la dernière CSR.

1- ORGANISATION DE LA CSR

Michel KERISIT précise qu'il n'a pas l'intention d'apporter de gros changements dans le fonctionnement de la CSR ; mais, plutôt d'agir dans la continuité de ce que faisait son prédécesseur Michel COAT.

Les différents responsables gèrent leurs épreuves ; mais, il souhaite garder un œil sur ce qui est envoyé aux clubs, notamment en ce qui concerne les qualifications aux compétitions.

Si possible, il voudrait que la date d'envoi des documents aux clubs, ainsi que la date limite d'inscription, soient un peu plus éloignées de la date de la compétition. Cela permettra, une fois que le juge-arbitre désigné aura fait son horaire, de le communiquer aux clubs une semaine avant l'épreuve. Le règlement de la compétition sera envoyé en même temps que le courrier d'inscription.

Au niveau du secrétariat de la ligue, c'est Isabelle qui va prendre en charge la totalité de la partie sportive. La transition entre Nadine et Isabelle pour le critérium fédéral se fera petit à petit. Jusqu'à présent, c'est Nadine qui validait les déplacements de rencontre et les homologations de tournoi sur SPID car Michel COAT ne souhaitait pas le faire. Dorénavant c'est Michel KERISIT qui s'en chargera.

Michel KERISIT reprecise le rôle de chacun au sein de la CSR :

- Championnat par équipes : le responsable est Michel LOMENECH secondé par Patrick EVENO qu'il va former pour, éventuellement prendre sa succession. Jacques SORIEUX fournira à Patrick un login et un mot de passe pour qu'il puisse consulter les litiges. Michel n'ayant pas internet, Patrick accepte de servir d'intermédiaire, si besoin est, pour la transmission de documents urgents. Afin de gagner du temps en CSR, Joël LE DIOURON accepte d'étudier les feuilles de rencontre en CRA et de faire les remarques nécessaires aux juge-arbitres. Michel KERISIT va demander à Isabelle si elle peut scanner les feuilles de rencontres et les envoyer à Patrick et Joël à l'occasion de chaque journée. Il suggère de préparer des courriers types suivant les infractions. Michel LOMENECH préfère continuer à faire des courriers particuliers à chaque fois. Néanmoins, il faudra rajouter dans les courriers notifiant une sanction sportive que celle-ci est susceptible d'appel devant le jury d'appel, lorsque celui-ci sera opérationnel.
- Critérium fédéral : le responsable est Eric DUCOS. Il supervise la préparation à chaque tour et s'occupe des repêchages dans la semaine qui précède le tour. Ses repêchages sont effectués jusqu'au mercredi minuit (mardi minuit en N2) sauf cas exceptionnel.
- Vétérans : la responsable est Marie-Claude PENNEC. Elle s'occupe de la gestion de la coupe et du championnat de Bretagne vétérans, ainsi que de la relation avec les organisateurs.
- Sport dans l'entreprise : le responsable est André PANNETIER. Il s'occupe de la gestion du championnat de Bretagne corpos et des finales par équipes, ainsi que de la relation avec les organisateurs.
- Responsable CRA (Joël LE DIOURON) : il assure la liaison entre la CSR et les juges-arbitres, notamment en ce qui concerne le remplissage des feuilles de rencontres.
- Responsable CRJ (Guinal BREST) : il gère les compétitions jeunes et propose à la CSR d'éventuels changements de règlements à la CSR. C'est le secrétariat qui gère l'envoi des courriers aux clubs et aux comités.
- Responsable féminines (Ghislaine FAUVEL) : elle propose à la CSR les évolutions de règlements susceptibles d'améliorer la pratique féminine.

Les dates des 3 autres CSR de la saison sont fixées : 17/12/2016 à CAUDAN, 04/03/2016 à PLOUFRAGAN, 22/04/2016 à CAUDAN.

La composition des poules du championnat par équipes sera effectuée par Michel KERISIT, Michel LOMENECH et Patrick EVENO. Pour les poules de la 2^{ème} phase la réunion se tiendra dans la semaine du 19 au 23 décembre (poules nationales les 17 et 18 décembre). Pour les poules de la 1^{ère} phase de la saison 2017-2018 la réunion se tiendra dans la semaine du 3 au 7 juillet (poules nationales le 30 juin et 1^{er} juillet).

La date de la réunion pour la constitution du calendrier, avec le président de la CSR et les 4 CSD, sera fixée en fonction de la date de parution du calendrier fédéral. Elle aura lieu, si possible, l'après-midi de la dernière réunion de la CSR le 22 avril.

2- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

2.1- Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1

Journée 1 du 18/09/2016 :

R3A : TT LA BAIE YFFINIAC 2 – CS BETTON 1

TT LA BAIE YFFINIAC 2 inscrit 4 noms sur la feuille de rencontre, mais un des joueurs n'est jamais arrivé. La rencontre se déroule normalement et se termine sur les score de 13 à 1 pour CS BETTON 1. Le JA, Erwan ANDRE, décide de remplir une nouvelle feuille de rencontre sur laquelle il indique un forfait de TT LA BAIE. Dans un 1^{er} temps, c'est ce forfait qui est saisi sur SPID et cette feuille qui est envoyée à la ligue. Michel KERISIT est informé du problème par l'entraîneur de BETTON. La 1^{ère} feuille de rencontre est réclamée au JA qui l'avait conservée. Il l'envoie à la ligue.

Décision : l'équipe étant incomplète, TT LA BAIE YFFINIAC 2 perd la rencontre par pénalité (0-14 et 0 point) et se voit infliger une amende pour équipe incomplète. Un rappel des règlements sera fait au JA par la CRA.

Journée 2 du 02/10/2016 :

PN dames : une joueuse a disputé cette journée à la fois en dames et en messieurs ; ce qui est autorisé par le règlement.

R2A : AVENIR RENNES 4 – TT GOURIN 1

Le JA Sébastien DUBREUIL signale sur la feuille de rencontre un arrêt sur blessure de 5 minutes pour un des joueurs de l'AVENIR RENNES. Il n'y a pas de problème, le règlement autorisant un arrêt de 10 minutes.

R2D : GV HENNEBONT 6 – US PLOUAY 1

L'équipe de GV HENNEBONT 6 comprenait 2 joueurs qui avaient disputé la 1^{ère} journée dans des équipes de numéro inférieur ; ce qui est interdit par les règlements fédéraux (article II-112-1, alinéa 5 des règlements sportifs).

Décision : GV HENNEBONT 6 perd la rencontre par pénalité (0-14 et 0 point).

R2D: MELESSE PING 1 – TT LPL 1

Aucun carton n'a été distribué, mais le JA Pascal CARRO envoie un rapport à la ligue (rapport joint au compte-rendu) pour se plaindre de l'attitude des joueurs de TT LPL et notamment de son capitaine Damien GONZALES, lui-même JA 3. Il demande à la CSR de faire un rappel à l'ordre à celui-ci.

Au vu du rapport, les problèmes ont commencé quand l'arbitre a contrôlé les raquettes des joueurs. Il a estimé que la raquette d'un joueur de TTLPL n'était pas règlementaire, mais l'a laissé jouer. La suite de la rencontre a été tendue.

Décision : aucun carton n'ayant été distribué, la CSR ne peut prendre aucune sanction. Ce rapport sera vu en CRA pour d'éventuelles recommandations à Pascal CARRO et Damien GONZALES.

R3B: AL PLONEOUR-LANVERN 1 – FL LANESTER 2

Sous la dictée du capitaine de LANESTER, Jérôme POTTIER, le JA Aurélie MERDI relate un incident impliquant le joueur Fabien PACH de PLONEOUR-LANVERN (verso de la feuille de rencontre jointe au compte rendu). Celui-ci aurait proposé à Jérôme POTTIER de venir se battre avec lui à l'extérieur de la salle. Aurélie précise qu'elle n'a rien entendu et que l'ambiance de la rencontre, bien que tendue, ne justifiait pas de mettre des cartons.

Décision : aucun carton n'ayant été distribué et bien que ce joueur soit déjà connu pour ce genre de faits, la CSR estime qu'elle ne peut s'appuyer sur aucun fait concret pour entamer une action contre Fabien PACH. Elle va demander aux CDA, par l'intermédiaire de la CRA, de désigner pour les rencontres de PLONEOUR-LANVERN des JA expérimentés qui n'hésiteront pas à intervenir.

Journée 3 du 16/10/2016 :

PN dames : trois joueuses ont disputé cette journée à la fois en dames et en messieurs ; ce qui est autorisé par le règlement.

Une nouvelle fois un JA a dirigé 4 rencontres à DINAN, ce qui n'avait pas été le cas lors de la 1^{ère} journée où il y avait bien eu 2 JA pour 4 rencontres. Alain TRICOIRE propose de se renseigner auprès de la CDA 22

2.2- Autres

- Michel KERISIT relate à la CSR un problème qui s'est posé à lors de la 2^{ème} journée à l'occasion de la rencontre de N3H : AC PLERIN 1 – SENLIS TT 1. La licence d'un joueur de SENLIS portait la mention « ni entrainement ni compétition ». Pour jouer, il devait donc présenter un certificat médical. Le JA, Jean-Michel JOUAN, l'a laissé jouer. Ne découvrant le problème qu'à l'issue de la rencontre, le club de PLERIN n'a pas posé de réserves sur la qualification du joueur. Néanmoins, pensant que le certificat médical n'a pas été présenté, il demande une sanction à la Fédé. Celle-ci précise que le JA a noté sur la feuille de rencontre qu'il croyait, sans en être certain, que le certificat médical avait bien été présenté. Le club de SENLIS lui ayant fourni un certificat médical daté d'avant la rencontre, la Fédé a entériné le résultat. Il semblerait tout de même que le JA ait pu commettre une erreur et ce problème sera vu lors de la 1^{ère} réunion de la CRA.
- Michel KERISIT revient sur les amendes qui sont infligées pour le retard dans la saisie des scores le dimanche soir. A l'occasion de 2 premières journées, 2 clubs se sont vus infliger ces amendes et ont fait appel de cette décision. Il s'avère que le courrier envoyé aux clubs en début de saison par Michel COAT stipule qu'un oubli sera toléré. Il faut donc annuler ses amendes, même si les raisons invoquées par les 2 clubs ne semblent pas très fondées. La CSR décide de supprimer cette phrase du courrier qui sera envoyé pour la 2^{ème} phase. Cela n'empêchera pas, le cas échéant, d'appliquer une certaine tolérance à la discrétion des Présidents Ligue et CSR, Trésorier et Secrétaire Général pour étude et décision éventuelle.
- Suite à quelques remarques, Michel KERISIT se demande s'il est toujours d'actualité d'exiger des clubs l'envoi des feuilles de rencontre par courrier ; et, si un envoi par mail ne suffirait pas. Après discussions, la CSR décide de demander aux clubs, pour la 2^{ème} phase, d'envoyer leurs feuilles dès le lundi soit par mail au format PDF (en scannant le recto et le verso de la feuille), soit par courrier. En cas d'envoi par courrier, c'est le cachet de la poste qui fera foi pour l'application éventuelle d'une amende.

2.3- Féminines

Les décisions concernant le règlement du championnat par équipes féminin ayant été prises dans l'urgence pour tenir compte du nombre d'équipes engagées, Michel KERISIT s'interroge sur ce qu'il faut faire pour la 2^{ème} phase. Il a demandé son avis sur la question à la responsable des féminines Ghislaine FAUVEL qui ne lui a pas répondu sur ce sujet.

La CSR décide de garder les mêmes règles pour la 2^{ème} phase : équipes de 3 joueuses, autorisation d'avoir une équipe incomplète 2 fois par phase, autorisation de jouer pour le compte de la même journée en féminine et en masculin.

La formule pour la saison prochaine sera débattue à l'occasion de la prochaine CSR.

3- CRITERIUM FEDERAL

3.1- Point sur le 1^{er} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait excusé, 1 forfait non excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 6 joueuses prévues, 6 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Juniors filles : 15 joueuses prévues, 15 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 4 descentes de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait non excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 14 joueuses prévues, 14 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 4 descentes de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 12 joueuses prévues, 12 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 5 joueuses prévues, 5 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

3.2- Point sur le 2^{ème} tour en féminines

Les descentes de régionale prévues à l'issue du 1^{er} tour se basaient sur une montée par département.

Les chiffres réels sont les suivants :

Seniors dames : 1 montée de départementale. 5 joueuses au 2^{ème} tour

Juniors filles : 1 montée de départementale et 3 repêchages. 16 joueuses au 2^{ème} tour

Cadettes : 3 montées de départementale et 1 repêchage. 16 joueuses au 2^{ème} tour

Minimes filles : 4 montées de départementale. 15 joueuses au 2^{ème} tour

Benjamines : 4 montées de départementale. 10 joueuses au 2^{ème} tour

En benjamines, sous réserve de l'acceptation des montées qui sont facultatives.

Etat des lieux au niveau départemental pour le 2^{ème} tour, sous réserve d'engagements supplémentaires :

22 : 5 BF, 1 MF, 1 CF, 2 JF, 0 SD

29 : 5 BF, 6 MF, 3 CF, 1 JF, 0 SD

35 : 1 BF, 2 MF, 6 CF, 1 JF, 0 SD

56 : 0 BF, 0 MF, 1 CF, 0 JF, 0 SD

3.3- Réflexion sur les féminines

Suite au nombre de joueuses présentes en régionale au 1^{er} tour, Michel KERISIT s'est posé la question de savoir s'il ne fallait pas diminuer le nombre de féminines en régionale. On pourrait passer à un tableau de 12 en JF, CF et MF et un tableau de 8 en BF et en SD. La responsable des féminines Ghislaine FAUVEL, interrogée par courriel, s'est déclarée plutôt favorable sous réserve de l'évolution du nombre d'inscrites.

A part en seniors dames, la situation est meilleure pour le 2^{ème} tour. De plus, il paraît difficile de modifier le règlement en cours de saison, notamment au niveau des montées et descentes.

La CSR décide donc de ne rien modifier pour cette saison. Néanmoins, elle s'interrogera en cours de saison sur le bien-fondé d'un changement pour la saison prochaine.

3.4- Aménagement du règlement du critérium fédéral régional

Michel KERISIT fait part à la CSR d'un aménagement qu'il souhaiterait apporter au règlement du critérium fédéral régional. Il s'agirait de préciser la solution à adopter en cas de tableaux incomplets en féminines, à savoir : poule unique si 8 joueuses ou moins et formule du tableau de 12 pour 9 à 12 joueuses.

La CSR adopte cette modification à l'unanimité et le règlement modifié, qui figure en annexe, sera diffusé aux JA2 et JA 3 avant le 2^{ème} tour.

4- COUPE ET CHAMPIONNAT DE BRETAGNE VETERANS

4.1- Préparation

Marie-Claude PENNEC fait part à la CSR des difficultés d'organisation rencontrées par les Côtes d'Armor. La compétition devait avoir lieu à DINAN ; mais, au dernier moment, ils ne peuvent avoir la grande salle que le dimanche. Il faudrait donc disputer la coupe le samedi dans leur salle spécifique de 8 tables, ce qui n'est pas faisable au niveau de l'horaire. Ils ont essayé de trouver une salle complémentaire de 4 tables qui aurait permis, avec un aménagement de l'horaire, de disputer la coupe sur 12 tables ; mais cela s'est avéré impossible. Ils renoncent donc à l'organisation de cette épreuve.

Alain TRICOIRE informe la CSR qu'ils n'ont pas trouvé d'autre organisateur dans le 22 et demande que cette organisation soit proposée aux 3 autres départements.

Michel KERISIT se propose de faire envoyer par le secrétariat, dès lundi, un courriel à tous les clubs du 29, du 35 et du 56 en précisant le cahier des charges. Il sera demandé aux clubs de répondre directement à la ligue avant le 18 novembre en mettant leur comité en copie de leur candidature.

4.2- Inscriptions

Marie-Claude précise que, comme d'habitude, les comités devront envoyer à la ligue leurs résultats complets (classement intégral) dès le lendemain de l'épreuve le 14 novembre et au plus tard le 18 novembre.

Michel KERISIT demande aux comités qui n'organiseront pas la phase départementale de la coupe d'envoyer à la ligue leurs candidats potentiels à la phase régionale.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs début décembre avec une date limite d'engagement fixée au 10 janvier. Cela laissera le temps d'effectuer tranquillement les repêchages et permettra au JA de finaliser son horaire pour l'envoyer aux clubs une semaine avant l'épreuve.

4.3- Règlement

Suite au nombre important d'équipes engagées l'année dernière en coupe et des difficultés d'horaire que cela a posé, Michel KERISIT propose de limiter le nombre d'équipes dans chaque tableau comme c'était le cas il y a quelques années.

Dans le tableau A (V1), il propose de limiter le nombre d'équipes à 12 avec un qualifié par département, les 8 places restantes étant réparties au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque département.

Dans les tableaux B (V2) et C (V3), il propose de limiter le nombre d'équipes à 6 avec un qualifié par département, les 2 places restantes étant réparties au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque département.

Si un département n'a pas d'équipe à proposer, la place disponible sera rajoutée au quota des places attribuées au prorata.

De plus, il propose de commencer la compétition le matin à 10H en rajoutant une pause d'1 heure le midi. Cela permettrait de finir plus tôt (18H30 suivant l'horaire type joint en annexe) et de pouvoir éventuellement disputer la compétition sur 12 tables si un problème de salle se pose.

Marie-Claude PENNEC fait part de son désaccord sur le fait de commencer le matin car certains joueurs travaillent le samedi matin.

Après discussions, la CSR décide de passer au vote. Ce changement de règlement est adopté par 10 voix pour, 1 abstention (Alain TRICOIRE) et 1 voix contre (Marie-Claude PENNEC). Il s'appliquera dès cette saison.

Marie-Claude PENNEC demande que ce changement d'horaire soit communiqué aux clubs rapidement pour que les joueurs travaillant le samedi matin puissent prendre leurs dispositions.

Michel KERISIT se charge de les avertir dans le courriel qui va être envoyé pour l'appel à candidature.

5- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Les changements de règlements urgents ont été vus précédemment.

Michel KERISIT propose aux membres de la CSR de leur envoyer l'ensemble des règlements actuels afin qu'il puisse réfléchir à d'éventuelles modifications qu'ils souhaiteraient apporter avant la prochaine CSR. Il ajoute que le but n'est pas de changer trop souvent les règlements, mais de leur apporter une certaine stabilité sur l'olympiade à venir. Il précise aussi que les changements de règlement du championnat de Bretagne dont a parlé Michel COAT à l'assemblée générale de la ligue n'ont absolument pas été débattus en CSR l'année dernière.

6- ORGANISATION DES COMPETITIONS

6.1- Lieux et délégués des épreuves

Michel KERISIT distribue à la CSR différents tableaux concernant les lieux des épreuves.

Le 1^{er} tableau concerne les lieux des compétitions dans les comités et le nom des juges-arbitres et des délégués. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposé le secrétariat. Les cases vides sont à compléter, mais aucun département ne possède d'information supplémentaire pour le moment.

Le 2^{ème} tableau concerne les différents lieux des 4 tours de critérium fédéral. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposé le secrétariat.

Le 3^{ème} tableau concerne la localisation par comité des différentes compétitions de la ligue pour les années à venir. Michel KERISIT distribue, tout d'abord, un 1^{er} tableau qu'il a mis à jour en continuant le roulement habituel entre les différents départements. Mais, suite à la suppression de quelques compétitions, il s'est rendu compte que la répartition entre les différents comités n'était plus très équilibrée certaines années. Il propose donc un 2^{ème} tableau où il a revu la répartition. Pour se faire, il a réparti les compétitions en 3 niveaux par rapport à l'importance de l'organisation et notamment du nombre de tables nécessaires :

- 1^{er} niveau : championnat de Bretagne, finales par classement, championnat de Bretagne vétérans, interclubs jeunes
- 2^{ème} niveau : critérium fédéral de N2 jeunes, critérium fédéral de N2 seniors, championnat de Bretagne sport dans l'entreprise, coupe nationale Bernard Jeu
- 3^{ème} niveau : titres par équipes régionaux, trophée Burgiard, titres par équipes corpos

Le 3^{ème} niveau ne comportant que 3 épreuves, c'est le comité organisant la plus grosse compétition, le championnat de Bretagne, qui ne bénéficierait pas de compétition de ce niveau. Renan THEPAUT fait une remarque sur le logo figurant en haut du tableau qui a été déformé. Michel KERISIT s'engage à lui redonner ses proportions initiales dans le tableau définitif.

La CSR adopte cette nouvelle répartition à l'unanimité.

Ces différents tableaux figureront en annexe du compte rendu.

6.2- Cahier des charges

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR le cahier des charges des compétitions qu'il a mis à jour.

Alain TRICOIRE s'interroge sur la somme qui est donnée aux clubs organisateurs. Il estime que, compte tenu des nouvelles balles plastiques qui sont plus chères et qui cassent plus, le montant de 4.50 € par tables n'est plus suffisant.

Michel KERISIT lui répond qu'il a posé la question au 1^{er} comité directeur et que sa demande d'augmentation a été rejetée pour le moment. André PANNETIER précise qu'une étude va être menée sur le nombre de balles cassées dans chaque compétition.

Ce tableau figurera en annexe du compte rendu.

7- QUESTIONS DIVERSES :

André PANNETIER fait remarquer qu'il va être temps d'envoyer les papiers pour les inscriptions au championnat de Bretagne sport dans l'entreprise qui a lieu le 7 janvier à THORIGNE-FOUILLARD. Michel KERISIT s'occupe de lui fournir les éléments pour le repas afin que les documents puissent être envoyés vers le 20 novembre. La date limite d'inscription sera fixée au 16 décembre.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h45.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT